VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'à l'assemblée du conseil du 30 octobre 2006, le projet de règlement intitulé «Règlement visant la suspension, pour l'exercice financier 2007, de la clause d'indexation du Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)», a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

Le projet de règlement prévoit que malgré l'article 5 du règlement 02-039, aucune des rémunérations qui y sont prévues ne sont indexées pour l'exercice financier 2007.

Ce projet de règlement sera adopté par le conseil municipal lors d'une assemblée ordinaire qui se tiendra :

DATE : Le lundi 27 novembre 2006
19 h

LIEU : Hôtel de ville
Salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Ce projet de règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal.

Montréal, le 4 novembre 2006

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon